



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FIXATION DES MODALITES A INSCRIRE A LA CONVENTION DE MECENAT POUR LE SPECTACLE SON ET LUMIERE 2026 DANS LE CADRE DE L'ACTE DE DON

Sur proposition de Lydie HITACHE.

Description de l'action bénéficiant du mécénat :

C'est en 1995 que le premier spectacle Son et Lumière a été créé. Au fil des ans le spectacle a connu différentes productions telles que « l'Âge d'or de Montfermeil », « Les Misérables » et « La Dame aux camélias », jusqu'en 2019. La nouvelle création, « La Belle et La Bête », adaptée du conte de Jeanne-Marie Leprince de Beaumont, s'inscrit dans un projet artistique qui se déploie autour de l'art du spectacle vivant, mettant en lumière une part de la richesse culturelle française à travers cette œuvre emblématique.

Depuis sa création, le spectacle Son et Lumière joue un rôle fédérateur, impliquant de nombreux acteurs, contribuant ainsi à l'engagement des citoyens dans la vie sociale, culturelle et économique de la ville. Le spectacle est devenu un point culturel central à Montfermeil et plus largement à l'échelle du territoire. Il a reçu le label qualité de la FFFSH, attestant de l'accueil des publics, de la qualité de la mise en scène, des costumes et des moyens scéniques.

DEL2026_04_094

Le spectacle, produit et réalisé par la ville de Montfermeil, exige une installation scénique et technique de qualité professionnelle. Il mobilise de nombreux acteurs, qu'ils soient figurants, couturières, rôles principaux, cavaliers et danseurs, de tous âges, tous issus du territoire et tous bénévoles, animés par le désir commun d'engagement.

C'est au sein même du site du Château des Cèdres, véritable écrin de verdure, qu'une tribune de 800 places sera aménagée pour accueillir tous les publics. Destiné à un public familial, accessible dès 6 ans, le spectacle promet de créer des moments d'émotion partagés.

Ce projet contribue à :

- La mise en lumière d'une œuvre du patrimoine littéraire français via le format du spectacle vivant.
- La proposition d'un divertissement culturel de grande envergure, accessible à tous dès 6 ans, avec plusieurs représentations en extérieur.
- L'implication volontaire des participants, qu'ils soient acteurs, figurants, danseurs ou couturières, au service d'un projet collectif.
- Au maintien des liens associatifs avec les partenaires locaux, tels que le centre équestre.
- Contribue à l'image de marque de la ville et au dynamisme culturel.
- Favoriser la création de liens sociaux, intergénérationnels et diversifiés au sein de la communauté.

Dans le cadre de sa politique de mécénat, « Le Donateur » souhaite apporter son soutien au projet décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 238 bis,

Vu la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat,

Vu la loi n°2003 -79 du 1 er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (1),

Vu la création du spectacle Son et Lumière « La Belle et La Bête » se déroulant dans le parc du château des Cèdres

Vu la délibération DEL 2025_09-198 du 2 octobre 2025, fixant les dates de représentations et tarification du spectacle Son et Lumière « La Belle et La Bête » 2026,

Considérant, que le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice du spectacle Son et Lumière, projet porté par la ville de Montfermeil, les entreprises sont invitées à participer au projet de la ville à travers l'acte de don,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités du mécénat établies entre le « Donateurs » et « La Collectivités » de Montfermeil ainsi que les modalités de valorisation des contreparties au soutien apporté par « Le Donateur », consenties par « La Collectivité » pour le spectacle Son et Lumière 2026

Considérant que pour la bonne prise en charge des actes de dons il convient d'inscrire l'ensemble des modalités et informations légales à la convention, qui vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D' approuver la convention de mécénat, permettant de générer de nouvelles ressources pour le spectacle Son et Lumière « La Belle et La Bête » 2026 , porté par la ville de Montfermeil.
2. D'acter que les dons seront affectés au budget de l'année en cours pour le spectacle Son et Lumière « La Belle et La Bête » 2026
3. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**35 POUR**

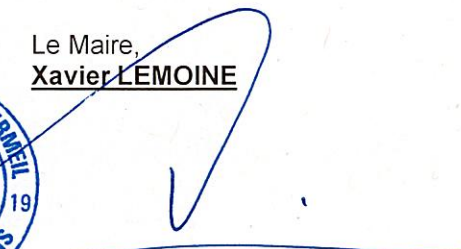
M. Xavier LÉMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire,
Xavier LÉMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.